République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 27 mai 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mai, à 8 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Robert DEMOLIN
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Accompagnement des candidats à la journée " porte ouverte " du 19 mai 2023 pour le projet d'éco-hameau.

Lors de la Commissiongénérale du 8 avril dernier, il avait été rappelé que les candidats retenus dans le cadre du projet écohameau devaient être accompagnés tout au long de leur projet pour le sécuriser.

A la commune de décider tous les aspects juridiques d'occupation comme cela a été évoqué.

La commune a demandé à 2 professionnels de prendre en charge la 1ère rencontre avec le collectif en cours de constitution. Les autres rencontres prévues cet été seront organisées par la commune seule.

Le montant de la prestation s'élève à 1550,00 euros (2 factures en pièces jointes).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- Décide de mandater la prestation ci-dessus pour un montant de 1550,00 euros.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 01/06/2023

et publié ou notifié
le 01/06/2023

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/06/2023
048-214800195-20230527-DE_103_2023-DE